

Lignes directrices pour les demandes 2024–2025

La Nouvelle-Écosse est en train d'assurer que les opinions des personnes locales seront davantage prises en compte au sein du système d'éducation publique pour le bienfait des familles, des élèves et des comités d'école consultatifs (CEC). C'est dans le cadre de cet engagement que l'on présente un nouveau fonds pour l'innovation des CEC.

À propos du fonds

Le fonds d'innovation des CEC est un fonds d'environ 250 000 \$ qui peut octroyer aux CEC des subventions allant jusqu'à 10 000 \$. Le fonds encouragera les idées créatives et novatrices qui favoriseront la réussite et le bien-être des élèves et qui permettront de résoudre des problèmes réels auxquels sont confrontés les élèves et les écoles. Ce financement doit permettre aux CEC de mettre à l'essai une idée qui, si elle a du succès, pourrait alors être mise en application dans d'autres écoles.

Les demandes doivent être novatrices et ajouter de la valeur à l'expérience éducative des élèves de l'école. On encourage les CEC à trouver de nouvelles approches pour confronter des enjeux existants et à mettre en évidence des possibilités d'amélioration des résultats et du bien-être des élèves. Dans la mesure du possible, les idées devraient être liées au plan de réussite de l'école et justifiées par des données sur le rendement et le bien-être des élèves.

N'importe quel CEC appuyant une école publique en Nouvelle-Écosse peut soumettre une demande. Un CEC commun appuyant plusieurs écoles peut soumettre une demande par école. Les fonds sont fournis par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et seront distribués par les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) aux bénéficiaires des subventions. Les fonds doivent être entièrement utilisés pendant l'année scolaire prochaine.

Il est possible de combiner la subvention avec d'autre financement pour accomplir un projet. Cela comprend notamment le financement annuel que reçoivent les CEC et la subvention pour les écoles-santé. Dans leur demande, les CEC doivent noter s'ils utiliseront une autre source de financement pour accomplir leur projet proposé.

Le financement est accordé aux fins décrites dans la demande. Il n'est pas permis d'effectuer des changements importants au projet sans obtenir l'approbation du CRE ou du CSAP. Les changements que l'on propose d'apporter au projet doivent être soumis par écrit à la personne représentant leur CRE ou le CSAP qui est responsable des CEC.

Les CEC qui reçoivent une subvention devront soumettre un rapport final décrivant en détail le résultat de leur projet. Le MEDPE espère trouver des idées et créer des possibilités d'amélioration de l'expérience des élèves qui pourront être mises en application dans d'autres écoles de la province. Vous aurez des occasions de parler de votre projet à d'autres CEC lors d'événements comme la réunion provinciale des CEC.

Processus de demande

L'administration du processus de demande et de révision sera gérée par le MEDPE avec l'aide des CRE ou du CSAP. Le processus de demande et de révision sera basé sur les résultats de l'évaluation dans l'optique d'améliorer les résultats et le bien-être des élèves par l'entremise des travaux du CEC.

Le CEC doit remplir une demande en utilisant le Formulaire de demande pour le fonds pour l'innovation des CEC et le soumettre au plus tard le 18 avril 2024. Les CEC téléchargeront leur formulaire de demande à l'aide du lien unique fourni par le MEDPE (envoyé à l'adresse courriel du SEPNE des présidences des CEC). Les CEC qui ont besoin d'aide à remplir leur formulaire de demande peuvent communiquer avec la personne représentant leur CRE ou le CSAP qui est responsable des CEC.

Les demandes seront révisées et évaluées par un comité. Le comité sera composé de représentants du MEDPE, des CRE, du CSAP et de CEC de la province.

Critères d'évaluation

Section de la demande	Question d'orientation	Valeur en points
Objectif	Qu'est-ce que vous cherchez à accomplir?	10 points
Description du projet	Comment ce projet sera-t-il mis en œuvre?	20 points
Répercussions	Quelles seront les répercussions de ce projet sur les résultats et le bien-être des élèves dans votre école?	25 points
Innovation	En quoi ce projet est-il nouveau, différent et novateur?	25 points
Évaluation	Qu'est-ce qui vous permettra de savoir que vous avez atteint votre objectif?	10 points
Budget	Comment seront dépensés les fonds?	10 points
		TOTAL 100 points

Décisions sur le financement

Les deux demandes ayant reçu les scores les plus élevés dans chaque CRE et au CSAP recevront des fonds, et les quatre demandes ayant reçu les scores les plus élevés au CREH recevront des fonds. Les demandes doivent obtenir un score supérieur à 50 afin de recevoir des fonds. S'il n'y a pas suffisamment de demandes ayant reçu un score supérieur à 50 provenant d'un CRE quelconque ou du CSAP, ces fonds seront attribués à d'autres demandes ayant reçu un score élevé.

Les fonds restants seront distribués en fonction des scores. Le reste des demandes de tous les CRE et du CSAP seront classées collectivement en fonction de leur score et recevront des fonds en fonction de celles qui ont les scores les plus élevés, jusqu'à ce que tous les fonds aient été distribués ou toutes les demandes ayant reçu un score supérieur à 50 aient reçu des fonds.

Calendrier

Diffusion des lignes directrices et des formulaires de demande	15 février 2024
Date limite pour les demandes	18 avril 2024
Avis des résultats	Juin 2024
Fonds distribués aux bénéficiaires	Septembre 2024
Rapport final soumis par les CEC	31 mai 2025

Communication et responsabilisation

Tous ceux qui ont soumis une demande recevront une communication pour les informer s'ils recevront une subvention. Les communications seront envoyées aux présidences des CEC et aux directions d'écoles. Le MEDPE annoncera les bénéficiaires du fonds pour l'innovation des CEC et fournira une brève description de leur projet. Les CEC qui reçoivent le financement doivent informer chaque communauté scolaire du projet.

Tous les CEC qui reçoivent un financement doivent soumettre un rapport final à la personne représentant leur CRE ou le CSAP qui est responsable des CEC au plus tard le 31 mai 2025. Un modèle de rapport leur sera fourni. Tous les fonds non dépensés doivent être retournés au MEDPE au moment de soumettre le rapport final.

Sections du formulaire de demande

Vous trouverez ici de l'information pour aider les CEC à remplir chaque section du formulaire de demande. Ceux qui ont des questions peuvent s'adresser à la personne représentant leur CRE ou le CSAP qui est responsable des CEC.

Renseignements sur les candidats

Le nom et les coordonnées de la présidence du CEC et de la direction de l'école doivent être fournis. La présidence du CEC peut choisir un autre membre du CEC qui servira de personne-ressource principale. S'il y a des questions concernant la demande, on communiquera avec la présidence du CEC ou la personne choisie pour la représenter.

Titre et résumé du projet

Titre : courte phrase décrivant le projet

Résumé : une ou deux phrases qui décrivent le projet

Objectif – Qu'est-ce que vous cherchez à accomplir?

Qu'est-ce que le CEC cherche à accomplir avec ce projet? Il doit s'agir du résultat principal que le CEC souhaite obtenir en conséquence de la mise en œuvre de ce projet.

Notez votre objectif ainsi que ce qui vous permettra de dire que vous l'avez atteint. Expliquez comment vous prévoyez de mesurer votre réussite.

Description du projet – Comment ce projet sera-t-il mis en œuvre?

Décrivez ce que vous voulez faire et comment vous le ferez. Veuillez inclure un calendrier indiquant quand les actions clés seront accomplies ou quand les jalons principaux seront atteints. Les projets doivent être accomplis dans le cadre d'une année scolaire.

Questions à se poser :

- Quelles sont les actions ou les activités clés qui seront accomplies pour atteindre votre objectif?
- Qui contribuera à ce travail?
- Quelles ressources seront nécessaires?

Répercussions – Quelles seront les répercussions de ce projet sur les résultats et le bien-être des élèves dans votre école?

Les projets qui recevront des fonds pour l'innovation doivent contribuer à la réussite, au rendement et au bien-être des élèves. Comment ce projet accomplira-t-il cela?

Questions à se poser :

- Pourquoi ce projet est-il important pour votre école?
- Qu'est-ce que votre CEC a remarqué dans le sondage sur la réussite des élèves?
- Qu'est-ce que votre CEC a remarqué dans les résultats provinciaux ou d'autres données sur le rendement?
- Quelles autres données décrivent votre école?
- En quoi ce projet entraînera-t-il des répercussions positives dans la communauté scolaire?
- Quel est le lien entre ce projet et le plan pour la réussite des élèves?
- Est-ce que ce projet concerne des enjeux notés dans le sondage sur la réussite des élèves?
- Est-ce que ce projet favorise l'éducation inclusive et est conforme aux principes directeurs de la Politique sur l'éducation inclusive?

Innovation - En quoi ce projet est-il nouveau, différent et novateur?

L'innovation nous permet de résoudre de vrais problèmes auxquels font face les élèves et les écoles. On encourage les CEC à décrire le problème et à expliquer comment leur projet tentera de le résoudre de façon novatrice. Le financement leur offre l'occasion de mettre leur idée à l'essai.

Questions à se poser :

- En quoi votre projet est-il nouveau? (Ex. Nouvelle approche à un problème existant? Résolution d'un nouveau problème? Approche proactive à un problème émergent?)
- Comment a-t-on tenté de confronter ce sujet ou ce problème par le passé?
- Est-ce que cette idée développe une réussite ou un échec antérieur?
- Est-ce que cette idée a été mise en œuvre dans d'autres écoles ou juridictions?
- Comment est-on arrivé à cette idée?

Évaluation - Qu'est-ce qui vous permettra de savoir que vous avez atteint votre objectif?

L'évaluation est une composante importante de tout nouveau projet. Une compréhension des réussites et des échecs nous fournit de l'information importante qui peut éclairer les travaux futurs. Dans le cadre du processus de demande, les CEC doivent réfléchir à la façon dont ils évalueront leur projet. Les CEC qui reçoivent un financement devront soumettre un rapport final qui comprendra un résumé des conclusions de l'évaluation.

Questions à se poser :

- Qu'est-ce qui vous permettra de savoir que vous avez atteint votre objectif?
- Quelles données ou informations seront rassemblées, et quand?
- Qu'est-ce qui vous permettra de déterminer les répercussions de ce projet sur les élèves?

Budget – Comment seront dépensés les fonds?

L'utilisation des fonds est gouvernée par les lignes directrices sur l'approvisionnement et les finances du CRE ou du CSAP. Les fonds peuvent être utilisés pour n'importe quelle dépense qui est permise par ces lignes directrices. Les CEC peuvent faire une demande de financement d'un maximum de 10 000 \$, mais peuvent également demander moins si leur projet peut être accompli avec un plus petit budget.

Catégorie	Définition
Matériaux et fournitures	Tous les matériaux requis pour achever le projet. Les matériaux sont généralement des choses que l'on consomme. Si le coût des matériaux est inclus dans un contrat, il n'est pas nécessaire de le lister séparément (par exemple des documents imprimés ou des manuels de formation qui sont fournis par un animateur). Les matériaux achetés avec ces fonds sont la propriété du CRE ou du CSAP.
Équipement	Tout l'équipement acheté est la propriété du CRE ou du CSAP après l'achèvement du projet. Cela comprend l'équipement, les outils d'adaptation et les ressources (livres, ressources d'apprentissage) qui ne seront pas consommées dans le cadre du projet.
Déplacements/transport	Cette catégorie concerne tous les frais de déplacement associés au projet, y compris les déplacements des consultants (si ceux-ci ne sont pas inclus dans leurs frais), des animateurs et des membres du CEC. Les frais de déplacement doivent respecter les lignes directrices provinciales.
Contrats	N'importe quel contrat conclu afin d'achever le projet.

Consultants	Ententes de services professionnels conclues afin d'achever le projet.
Honoraires	Il faut noter les honoraires payés avec les fonds pour le projet.
Autre (préciser)	Tout autre cout qui n'entre pas dans les catégories ci-dessus doit être noté ici. Il faut inclure un titre et une brève description.
Subvention pour l'innovation des CEC	Total de la demande soumise au fonds pour l'innovation des CEC
Fonds en provenance d'autres sources	S'il est nécessaire d'utiliser des fonds d'autres sources pour achever le projet, il faut le noter ici. Veuillez indiquer si les fonds sont disponibles ou s'il faut soumettre une demande pour les obtenir. Par exemple, si le CEC à l'intention d'utiliser la subvention pour les écoles-santé comme financement supplémentaire pour son projet, veuillez l'indiquer et noter si la demande a été approuvée.
Cout total du projet	Budget total pour le projet, tenant compte de tous les fonds qui seront nécessaires pour accomplir le travail

Détails du budget

Veuillez fournir toute autre information qui aidera les évaluateurs à mieux comprendre la façon dont les fonds seront utilisés pour accomplir votre projet.